|  |  |
| --- | --- |
| G:\DGATEVE\DEC\1-Partage\4- Env. pédagogique-éducatif\3-ACTIONS THEMES\2 - PRIX-BD-COLLEGIENS\COM-INFOS COLLEGES\COM\logo+bandeaux\Bandeau BLANC + LOGO DP droit.jpg |  |

***Règlement du Prix BD des collégiens 64***

***Année scolaire 2020/2021***

**Article 1 – *Objet***

Le Département des Pyrénées-Atlantiques organise un Prix littéraire des collégiens, en partenariat étroit avec la Direction des services départementaux de l’Education nationale, la Délégation académique à l’éducation artistique et culturelle, la Direction régionale des Affaires culturelles et l’atelier Canopé 64.

L’objectif majeur du Département et de ses partenaires est de développer le goût de la lecture chez les collégiens, notamment pendant la période de l’adolescence au cours de laquelle on assiste souvent à un ‘décrochage’ en la matière. Il s’agit ainsi de :

* favoriser la lecture plaisir,
* stimuler l’esprit critique (débattre autour d’un ouvrage, analyser une œuvre),
* organiser des rencontres avec les auteurs (valoriser les auteurs et les rendre accessibles),
* s’inscrire dans les projets pédagogiques des établissements.

**Le « *Prix BD des collégiens 64, lire et aimer lire »* récompense annuellement un ouvrage, choisi par voie de vote individuel par les élèves de 4ème des collèges publics volontaires du territoire, parmi une sélection de six ouvrages. La sélection est effectuée par le Département en lien avec ses partenaires.**

**Article 2 – *Mise en œuvre et partenariat***

La mise en œuvre concrète du Prix est assurée par la Direction de l’éducation et des collèges du Département, en transversalité avec la Bibliothèque départementale de prêt et la Direction de la culture, de la jeunesse et des sports. Un groupe projet associe aux services du Département les partenaires de l’Etat : Direction des services départementaux de l’Education nationale, représentants de collèges publics, Délégation académique à l’éducation artistique et culturelle et atelier Canopé 64.

Les acteurs du livre des Pyrénées-Atlantiques (librairies indépendantes, médiathèques, …) sont également associés.

**Article 3 – *Sélection des ouvrages 2020/2021***

Pour l’année scolaire 2020/2021, c’est la thématique des sciences qui a été choisie. Les albums ont été édités sur une période entre fin 2018 et 2019.

Les 6 ouvrages suivants ont été sélectionnés par le groupe projet pour l’année 2020/2021 :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Titre** | **Auteur.e(s)** | **Date édition** | **EDITEUR** |
| **Aiôn** | Ludovic Rio | 2019 | Dargaud |
| **HMS Beagle, aux origines de Darwin** | Fabien Grolleau, scénariste  Jérémie Royer, dessinateur | 2018 | Dargaud |
| **Dans la tête de Sherlock Holmes** | Cyril Lieron, scénariste  Benoit Dahan, dessinateur | 2019 | Ankama éditions |
| **Apollo 11 - Les premiers pas de l'homme sur la Lune** | Céka, scénariste  Yigaël, dessinateur | 2019 | Éditions Faton |
| **Les découvreuses - 20 destins de femmes pour la science** | Marie Moinard, scénariste Christelle Pécout, dessinatrice | 2019 | 21g |
| **La science en BD - Evolution de l'homme** | Jean-Baptiste de Panafieu, scénariste  Elizabeth Holleville, dessinatrice | 2018 | Casterman |

**Article 4 – *Inscription au Prix BD des collégiens 64***

Le Prix concerne les classes ou groupes d’élèves de 4ème des collèges publics des Pyrénées-Atlantiques volontaires.

Le projet est porté par un professeur (documentaliste, lettres, histoire/géographie, arts plastiques, etc.), chargé de l’animer auprès des élèves. Le projet se déroule, au choix de l’enseignant, en classe entière, groupe d’élèves, dans le cadre d’un EPI, club de lecture, etc.

Pour participer à ce Prix, l’établissement inscrit le(s) groupe(s), la ou les classes de 4ème en renvoyant un bulletin d’inscription par courriel à l’adresse suivante : [fabienne.job@le64.fr](mailto:fabienne.job@le64.fr) avant le **15 juin 2020**.

**Article 5 – *Organisation de la médiation dans les établissements***

Le professeur porteur du projet s’engage à animer le projet au sein de sa classe ou groupe d’élèves : il organise la lecture par les élèves, favorise les discussions, les partages, les éventuelles productions d’élèves autour des œuvres, en fonction de son projet pédagogique.

Le professeur participe avec ses élèves aux rencontres avec les auteurs organisées dans le collège par le Département.

Le collège s’engage à communiquer auprès des professeurs et des élèves toutes les informations dont il dispose à propos du Prix et les invite à y participer. Il facilite le bon déroulement de la médiation, les rencontres avec les auteurs, le vote et toute autre action en lien avec le Prix.

**Article 6 – *Acquisition des ouvrages à destination des élèves et des enseignants***

Le collège inscrit fait l’acquisition d’au moins 2 jeux des 6 ouvrages sélectionnés.

Le Département fournit, en complément, à chaque établissement inscrit 3 jeux des 6 ouvrages sélectionnés.

Le Réseau Canopé 64 s’engage à faire l’acquisition de 2 jeux des 6 ouvrages, qu’il laissera à la disposition des enseignants des collèges depuis ses ateliers de Pau et Bayonne.

A l’issue de l’année scolaire 2020/2021, les ouvrages ainsi achetés par le Département seront amenés à être réaffectés dans les centres de documentation et d’information des établissements publics des Pyrénées-Atlantiques.

**Article 7 – *Vote des élèves***

La période de vote se déroule avant le mois d’avril 2021.

Tous les élèves de 4ème des collèges publics participants peuvent voter, y compris ceux dont la classe n’a pas été inscrite par l’établissement.

Chaque élève, après avoir lu tout ou partie des 6 ouvrages, remplit 1 bulletin de vote individuel.

Les bulletins sont fournis par le Département au collège dès la rentrée 2020 puis remis aux élèves par le collège.

Les modalités pratiques de vote des élèves sont laissées à l’initiative de l’établissement. L’important est que le vote soit individuel via le bulletin fourni par le Département.

Le collège s’engage à envoyer par courrier au Département, au plus tard le vendredi 2 avril 2021, l’ensemble des bulletins de vote à l’adresse suivante :

*Hôtel du Département, 64 avenue Jean Biray, 64058 PAU Cedex 9*

*A l’attention de la Direction de l’éducation et des collèges*

Le dépouillement des bulletins est assuré par chaque collège qui transmettra son résultat au Département via l’application créée à cet effet. Le nom de l’album gagnant sera annoncé lors de la cérémonie de remise des prix (cf. article 9).

**Article 8 - *Rencontres en collège avec les auteurs***

Les rencontres avec les auteurs sont organisées par le Département en partenariat avec le collège d’accueil, sur une période d’une semaine, dans le courant du mois de mai 2020. Le planning des dates, lieux et horaires des rencontres sera communiqué aux établissements participants en amont.

L’objectif est que chaque classe inscrite rencontre un auteur. Dans les établissements qui auraient inscrit plus de 2 classes, ces rencontres auront lieu sous réserve de la disponibilité des auteurs.

Le Département se charge de la logistique : accueil, hébergement, transport et indemnisation des auteurs, préparation du planning, en lien avec les collèges d’accueil. Il détermine les auteurs qui rencontreront chaque classe ou groupe d’élèves participants.

Le collège se charge de l’organisation de la rencontre au sein du collège : accueil, salle, présence et participation des enseignants et des élèves. Les professeurs référents sont chargés de la préparation pédagogique préalable de ces rencontres avec les élèves.

Les médiathèques, librairies ou manifestations autour du livre intéressées pour organiser des rencontres avec les auteurs en parallèle de celles en collèges pourront se manifester auprès du Département dès le mois d’octobre 2020. Des mutualisations pourront alors être organisées, sous réserve que suffisamment d’auteurs soient disponibles.

**Article 9 - *Remise de prix* *pendant la Journée des collégiens***

Le Département organise une remise de prix officielle qui récompensera le(s) auteur(s) de l’album qui aura reçu le plus grand nombre de votes. En cas d’égalité de voix, plusieurs premiers prix exæquo pourront être désignés.

La cérémonie aura lieu à l’occasion de la Journée des collégiens, organisée annuellement au mois de mai par le Département. Elle se tiendra pendant la période des rencontres en collèges afin de s’assurer de la présence des auteurs.

Le Département offrira au(x) lauréat(s) un cadeau en lien avec le territoire des Pyrénées-Atlantiques.

Outre les partenaires du Département susmentionnés, sont invités à cette cérémonie :

* Les collèges participants : tous les élèves inscrits au Prix, les professeurs qui ont animé le projet dans leur établissement, les équipes de direction ;
* Les conseillers départementaux des collèges participants ;
* Les auteurs (écriture, dessin, mise en couleur) des 6 albums sélectionnés ;
* Leurs éditeurs ;
* Les autres partenaires du Département (acteurs du livre, etc.).

Un tirage au sort parmi les bulletins de vote des élèves permettra de retenir environ 100 lauréats qui recevront chacun un chèque-lire de la part du Département, d’une valeur nominale de 20 € (cette valeur peut évoluer en fonction du nombre d’inscrits).

Lors de cette cérémonie, les organisateurs pourront présenter des productions réalisées par les collèges (expositions, vidéos, etc.).

**Article 10 - *Droit à l’image / Utilisation et stockage des données personnelles***

Les élèves et leurs parents ou représentants légaux seront informés par le collège que le Département et ses partenaires pourront être amenés à réaliser des photos, vidéos ou captations sonores dans le cadre de l’organisation du Prix. Une autorisation de droit à l’image sera préalablement signée par les familles et remise au collège, qui en remettra une copie au Département.

Des données personnelles (nom, prénom, classe et collège des élèves et des enseignants, adresse mail et n° de téléphone professionnels des enseignants) sont communiquées au Département via les bulletins d’inscription et/ou les bulletins de vote. Le Département s’engage à utiliser ces données dans le strict respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Prix BD des collégiens 64**  ***Lire et aimer lire*** |  |

***Bulletin d’inscription - Année scolaire 2020/2021***

*Le Prix concerne les* ***classes ou groupes d’élèves de 4ème*** *des collèges publics des Pyrénées-Atlantiques.*

M/Mme ……………………………………………………………………………………………………………………………………………….

chef(fe) D’établissement ……………………………………………………………………………………………………………….

situé à ………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

souhaite inscrire la(es) classe(s) et/ou le(s) groupe(s) d’élèves de 4ème(s) suivant(s) au Prix des collégiens 64 pour l’année scolaire 2020/2021 :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Classe(s) / Groupe(s) | Nombre d’élèves | Professeur(s) porteur(s) du projet | Cadre du projet (préciser si classe entière, EPI, club lecture, …) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Remarque(s) éventuelle(s) :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….…………

NOM ET QUALITE DE LA PERSONNE REFERENTE AU SEIN DE L’ETABLISSEMENT :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………….……………

SES COORDONNEES (Courriel et téléphone) :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………….…………

Fait à …………………………………………………………………………..., le ………………………………………………………….….

Cachet et signature du chef d’établissement

***Bulletin d’inscription à envoyer par courriel à*** [***fabienne.job@le64.fr***](mailto:fabienne.job@le64.fr) ***– 05 59 11 42 80***

***Avant le 15 juin 2020***